Interviewée par « *La Voix de l'Amérique* » (*The Voice of America*), le 23 juillet 2014, Cléa Kahn-Scriber, de Reporters Sans Frontières, n'a pas mâché ses mots pour parler de l'emprisonnement des journalistes Jean Claude Rahaga et de Ramanoelina, du quotidien Madagascar Matin:

« RSF condamne absolument cette incarcération de ces deux journalistes », a déclaré Cléa Kahn-Sriber, responsable pour l'Afrique à Reporters sans Frontières. Dans une interview sur les ondes de la Voix de l'Amérique (VOA), elle a souligné
« qu'en aucun cas n'est-il justifiable que des journalistes se retrouvent derrière les barreaux pour une histoire de diffamation, car c'est de cela qu'il s'agit. L'un des ministres
(Ndlr: Rivo Rakotovao)
qui, a été mis en cause par la lettre, a porté plainte pour diffamation. S'il ne daigne pas utiliser le droit de réponse et de passer tout de suite au judiciaire et au contentieux, bon très bien, c'est son droit et il a porté plainte ».

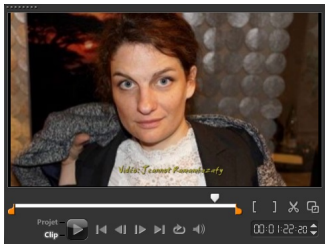

Cléa Kahn-Sriber

« Mais en quoi est-ce que ces deux journalistes qui ont publié une lettre sont un danger pour la société et doivent se retrouver derrière les barreaux ? Pour nous, c'est une réaction absolument disproportionnée et qui, en fin de compte, dissimule assez mal une manœuvre politique d'intimidation féroce contre ces deux journalistes
»
.

Question : Ils ont simplement publié une lettre ?

Cléa Kahn-Sriber : « *Oui, c'est une lettre d'un lecteur qui était signé* (CLIQUEZ ICI) *. Même un rédacteur qui republie une lettre, évidemment est responsable du contenu de ses publications. Mais pour RSF, et au vu du droit, çà ne justifie en rien d'être mis derrière les barreaux. Si le ministre souhaite exercer son droit de réponse, il peut également le faire par lettre mais c'est pas une réponse proportionnée que d'enfermer un rédacteur en chef en prison pour, comme vous l'avez dit tout à l'heure, avoir tout simplement republié un courrier des lecteurs* »

La Voix de l'Amérique